

DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

MOBILIER

référence de l'affaire

SESR/DIT

Préfecture de Melun – SGCD - 12 rue des Saints Pères – 77000 Melun

date d'édition

11/02/2026

Descriptif des prestations

référence de l'affaire

SESR/DIT

PREFECTURE DE MELUN - SGCD

MOBILIER

Table des matières

1. CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES	2
1.1 CLAUSES GENERALES.....	2
1.2 NORMES ET D.T.U	2
1.3 OBLIGATION DU TITULAIRE	2
1.4 RESPECT DES CLAUSES GÉNÉRALES TOUS CORPS D'ÉTAT.....	2
1.5 DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	3
2. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES.....	3
2.1 PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....	3
2.2 CONDITIONS D'INTERVENTION	3
2.3 DIMENSIONS	4
3. DOCUMENTS A FOURNIR	4
3.1 E.X.E - DOSSIER D'EXÉCUTION	4
3.2 D.P.E - DOSSIER DES PRESTATIONS EXÉCUTEES	4
4. MOBILIER	4
4.1 MOBILIER DE BUREAU	4
4.1.1 BUREAU LONGUEUR 140 CM	4
4.1.2 BUREAU LONGUEUR 180 CM ET LE MEUBLE DE RETOUR.....	5
4.1.3 BUREAU ARRONDI	5
4.1.4 TABLE SALLE DE FORMATION	5
4.1.5 TABLE CO-WORKING	5
4.1.6 FAUTEUILS DE BUREAU	5
4.1.7 SIÈGES DE COURTOISIE	5
4.1.8 CHAISE	6
4.1.9 CAISSON.....	6
4.2 LIVRAISON ET INSTALLATION.....	6

Descriptif des travaux

référence de l'affaire

SESR/DIT

PREFECTURE DE MELUN - SGCD

MOBILIER

1. CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 CLAUSES GENERALES

Les clauses et prescriptions énoncées ont un caractère général et elles demeurent implicitement applicables dans le cas d'ouvrage en "variantes" ou d'ouvrages modifiés le cas échéant. Les différents chapitres ci-dessous, du présent document, ont un caractère complémentaire et l'entrepreneur ne pourra en aucune façon, en cas de divergences éventuelles, les opposer entre eux. En cas de divergences éventuelles entre plusieurs documents, l'entrepreneur devra répondre aux documents les plus contraignants pour lui.

1.2 NORMES ET D.T.U

Les ouvrages entrant dans la composition du présent marché seront réalisés conformément aux dispositions des Documents Techniques Unifiés, ainsi qu'aux Normes et Prescriptions de mise en œuvre des fabricants et notamment :

D.T.U DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES

- D.T.U en vigueur à la date du lancement de la consultation et plus

NORMES

- Normes françaises et européennes : ensemble des normes homologuées éditées à la date du lancement de la consultation et plus

PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE

- prescription de mise en œuvre des fabricants et avis techniques

1.3 OBLIGATION DU TITULAIRE

Le titulaire du présent marché se doit :

- de mettre en œuvre des matériaux de première qualité
- de procéder à une mise en œuvre suivant les règles de l'art, les DTU et les prescriptions du fabricant
- de produire à la demande du MAITRE D'OUVRAGE, toutes les justifications sur la provenance et la qualité des matériaux utilisés.

Le titulaire du présent marché est tenu de s'assurer du parfait achèvement de ses prestations, sachant d'une part que le dossier d'appel d'offres n'est en rien limitatif et ne peut en aucune façon déroger aux règles de l'art, et d'autre part que le titulaire est à même de palier toute erreur ou omission du fait de sa qualification.

De ce fait, le titulaire ne pourra prétendre à aucun règlement en plus-value, ni se dérober devant l'obligation de conformité de ses installations.

1.4 RESPECT DES CLAUSES GÉNÉRALES TOUS CORPS D'ÉTAT

Le titulaire devra obligatoirement respecter l'ensemble des articles décrits dans les CLAUSES GÉNÉRALES.

1.5 DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le présent dossier comporte un cadre de décomposition du prix global et forfaitaire. Il est rappelé que les devis descriptifs, ont pour objet de développer et de préciser les indications des plans concernant les ouvrages que l'entrepreneur s'engage à réaliser à prix global et forfaitaire. L'énumération et la description des ouvrages telles

Descriptif des travaux

référence de l'affaire

SESR/DIT

PREFECTURE DE MELUN - SGCD

MOBILIER

qu'elles sont prévues dans le descriptif ne présentent aucun caractère limitatif et l'entrepreneur du présent corps d'état devra le complet et entier achèvement de ses ouvrages, les fournitures et façons accessoires indispensables à cet achèvement et au parfait fonctionnement des installations projetées et traitées à forfait.

Le devis quantitatif et estimatif de l'entrepreneur accompagnant la soumission générale, devra être conforme au DPGF fourni à l'appel d'offres et en suivre rigoureusement son ordre de présentation par chapitre et article, ces articles devant être détaillés par prix unitaire d'ouvrage élémentaire. Ce document devra obligatoirement être complété totalement avec les quantités et les prix unitaires et globaux.

Les Entrepreneurs auront la faculté de compléter éventuellement ce document par des postes qu'ils jugeraient nécessaires mais sans modifier le document de base, en les portant spécifiquement en additif et/ou à la fin de l'offre. Le non-respect de ces clauses pourrait conduire au rejet de l'offre de l'Entrepreneur.

Les Entrepreneurs qui auront soumissionné seront dans tous les cas censés avoir pris connaissance du lieu et de l'emplacement des travaux à réaliser, et s'être informés auprès des représentants du Maître d'Ouvrage de toutes les conditions pouvant influencer sur les fournitures et leur mise en œuvre.

2. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

2.1 PRÉSENTATION DE L'OFFRE

En plus des documents habituels définis au Règlement de Consultation (R.C) et au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), l'entreprise du présent marché devra remettre avec son offre une documentation technique et commerciale des matériels proposés dans son offre. Cette documentation devra permettre d'identifier sans ambiguïté les matériels proposés suivant les différentes localisations (établissement d'un repérage sur plans / plans d'implantations).

2.2 CONDITIONS D'INTERVENTION

Les conditions d'interventions sur site seront les suivantes :

AVANT LIVRAISONS DES MATÉRIELS

Une visite contradictoire de l'état des locaux sera effectuée avec le Maître de l'Ouvrage. Cette visite fera l'objet d'un procès verbal établi entre le titulaire du présent marché et le maître d'ouvrage.

APRÈS INSTALLATIONS DES MATÉRIELS ET ENLÈVEMENT DES EMBALLAGES

Une réunion de réception des matériels installés sera organisée avec le Maître d'ouvrage. Au cours de cette réception, une visite contradictoire de l'état des locaux sera de nouveau effectuée. En cas de dégradation constatée (sur les sols, murs, plafonds, etc...), la charge des réparations à réaliser sera imputée à l'entreprise du présent marché.

2.3 DIMENSIONS

Les mobiliers sont décrits avec des dimensions précises. Ces dimensions sont données à titre indicatif. Il appartient à l'entreprise de choisir un mobilier dont les côtes s'approchent de celles indiquées.

Descriptif des travaux

référence de l'affaire

SESR/DIT

PREFECTURE DE MELUN - SGCD

MOBILIER

3. DOCUMENTS A FOURNIR

3.1 E.X.E - DOSSIER D'EXÉCUTION

Dans les quinze jours suivant la notification du marché, l'entrepreneur soumettra au Maître d'ouvrage pour validation :

PLANS

- plans de repérage des différents éléments proposés
- plans d'élévations des éléments proposés

FICHES TECHNIQUES

- fiches techniques des matériaux utilisés
- notice d'entretiens

ÉCHANTILLONS

- échantillons de chaque finition proposée

D'une manière générale, l'entrepreneur fournira, sur demande du maître d'œuvre, l'ensemble des éléments nécessaire à la parfaite exécution des prestations du présent marché. Ces éléments devront être validés par le maître d'œuvre et le bureau de contrôle avant tout début d'exécution.

3.2 D.P.E - DOSSIER DES PRESTATIONS EXÉCUTEES

A la fin des prestations, le titulaire devra remettre au Maître d'ouvrage le dossier des prestations exécutées (D.P.E) : Il sera constitué notamment :

- plans et documents de recollement (fiches techniques, avis techniques, etc...) des ouvrages exécutés
- notices de fonctionnement et d'entretien des matériels et matériaux mis en œuvre

4. MOBILIER

4.1 MOBILIER DE BUREAU

Fourniture et pose de mobilier de bureau suivant proposition réalisée sur les plans.

4.1.1 BUREAU LONGUEUR 140 CM

Bureau individuel réglable droit de hauteur réglable, de marque LINAK ou équivalent. Finitions : Plateau et piétement blanc – acier recyclé et plateau reconditionné. Dimensions L140 × P80.

Modèle réglable en hauteur électriquement individuellement

Inclus trappe d'accès 24 × 10 cm en aluminium

Localisation :

- Bureaux Educ. Rout., Bureau 6P
- Quantité : 10

4.1.2 BUREAU LONGUEUR 180 CM ET LE MEUBLE DE RETOUR

Bureau individuel réglable droit de hauteur réglable avec son meuble de retour, de marque LINAK ou équivalent.

Finitions : Plateau et piétement blanc – acier recyclé et plateau reconditionné

Dimensions L160 × P80

Descriptif des travaux

référence de l'affaire

SESR/DIT

PREFECTURE DE MELUN - SGCD

MOBILIER

Meuble de retour de mêmes matériaux, de hauteur réglable, de longueur 80 cm et de profondeur 60 cm
Modèle réglable en hauteur électriquement individuellement
Inclus trappe d'accès 24 × 10 cm en aluminium

Localisation :

- Bureaux 1 à 5 du DIT
- Bureaux 1 à 9 du SESR
- Quantité : 17

4.1.3 BUREAU ARRONDI

Bureau individuel réglable arrondi, angle à 120 degrés permettant de réunir les bureaux par groupes de trois en étoile. De type Call-center GHODJA 3 personnes ou équivalent.
Finitions : Plateau et piétement blanc – acier recyclé et plateau reconditionné.

Dimensions environ L160 × P80

Modèle réglable en hauteur électriquement individuellement
Inclus trappe d'accès 24 × 10 cm en aluminium

Localisation :

- DIT Zone Techniciens (6 unités)
- SESR PDSR, DCPR1, DCPR2 (18 unités)
- Quantité : 24

4.1.4 TABLE SALLE DE FORMATION

Table droite pour une personne

Finitions : Plateau et piétement blanc. Trappe d'accès 24 × 10 cm en aluminium.

Dimensions L120 × P70

Plateau stratifié chant ABS - épaisseur 24 mm

Piétement en tube de Ø 50 mm

Inclus trappe d'accès 24 × 10 cm en aluminium

- Quantité : 11

4.1.5 TABLE CO-WORKING

Table de bar droite à bords chanfreinés pour deux rangées de trois places assises, soit six places
Finitions : Plateau en bois stratifié, chants-plats et plan de travail en PVC collé blanc, piétement en acier thermolaqué blanc

Dimensions L180 × P80, hauteur minimale de la surface haute du plateau 75 cm environ, épaisseur minimale 4 cm

Traverse inférieure périphérique pour reposer les pieds à l'aplomb sous les bordures du plateau, 30 cm de hauteur

4.1.6 FAUTEUILS DE BUREAU

Fauteuil de bureau ergonomique de marque NOWY STYL de référence X-LINE siège pivotant UPH/P, ou techniquement équivalent. Coloris au choix du Maître d'Ouvrage, à confirmer avant commande.

Quantité : 60 unités

Descriptif des travaux

référence de l'affaire

SESR/DIT

PREFECTURE DE MELUN - SGCD

MOBILIER

4.1.7 SIÈGES DE COURTOISIE

Chaise pliante PLEG - tissu gris blizzard - piètement noir ou équivalent
Quantité : 30 unités

4.1.8 CHAISE

Chaise en plastique moulée et empilable
Assise Hauteur d'assise 76 cm - Encombrement : L 44 x P 50 x H 81 cm environ. Coloris au choix du maître d'ouvrage compris panachage des couleurs
Assise L x P x H cm : 44 x 50 x 47 environ
Couleur piètement : Blanc, Bleu, Gris, Orange, Vert
Dossier (H cm) : 36
Forme du piètement : 4 pieds et patins
Garantie : Garantie 5 ans minimum
Poids (Kg) : 3,3 environ
Charge max (kg) : 120
Produit réservé aux professionnels : Oui
Revêtement assise et dossier : Polypropylène

- CARACTERISTIQUES :
 - marque : FLEXMOB ou équivalent
 - type : MAYA



Localisation :

- espace co-working et salle de formation
- Quantité : 19

4.1.9 CAISSON

Caisson en bois issu du réemploi de marque Ares ou équivalent, H80 cm P40cm L40cm, comprenant deux niches dont une comportant une porte fermant à clé, avec fourniture de la clé et de la serrure. Coloris et finitions au choix du Maître d'Ouvrage, à confirmer avant commande. Pour chaque poste de travail, soit une quantité de 51 unités.

4.2 LIVRAISON ET INSTALLATION

Livraison et installation du mobilier décrit ci-avant compris toutes sujétions d'interventions et d'accès aux locaux.